

MAIRIE D'EXINCOURT

Compte-rendu du point d'activité du lundi 23 mars 2020

Présents : M. le Maire, S. ROLLOT, F. HUSSER, C. GUILLEMIN-LABORNE, H. BRUNAT, T. HERRGOTT

Jour de réunion	Objet	Informations
230320-01	La continuité des missions du conseil municipal	Le maire est les adjoints restent en fonction (le décret sera publié mi-mai). Le maire doit être informé de tout ce qui se passe sur la commune. Le Maire et les adjoints reprennent à tour de rôle l'astreinte élu
230320-02	Lecture de la note de "continuité des services publics "	<p>1- <u>Ce qui a été mise en place depuis lundi dernier correspond à ce qui est recommandé :</u></p> <p>Activation du plan communal de sauvegarde Information de la population sur le site : Voir complément par l'intermédiaire des présidents d'association et affichage Veiller au respect des mesures de confinement</p> <p>2- <u>Gestion des ressources humaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Astreinte téléphonique mairie - Astreinte téléphonique ST - Astreinte téléphonique élu - Astreinte téléphonique crèche - Recours au télétravail quand cela est possible - Placement en autorisation spéciale d'absence des agents invités à rester chez eux : Les agents restent à la disposition de l'employeur : versement salaire + régime indemnitaire maintenu - Possibilité pour les agents de déposer un arrêt de maladie. Pas de jour de carence pendant la période d'état d'urgence sanitaire <p>3- <u>Plan de continuité d'activité (PCA) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil physique mairie fermé sauf sur rendez-vous (actes d'état-civil) - Fermeture des établissements recevant du public (couverts ou non couverts) - Salle polyvalente - bibliothèque - établissements sportifs couverts et non couverts. Parcs et jardins non fermés par grille - voir si fermeture par affichage - Service urbanisme : service réduit - suspension du délai légal de traitement des autorisations d'urbanisme : <p>PMA a fermé son service d'instruction donc le traitement des dossiers reprendra dès que les dossiers pourront être instruits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuité des services : l'agent d'astreinte technique fait un tour de la ville chaque jour ouvrable et fait appel à d'autres agents si besoin Collecte des déchets voirie (poubelles de rues) Nettoyage point R si nécessaire Entretien d'urgence de voirie (en cas d'accident notamment) - Service état-civil : Enregistrement des actes sur rendez-vous (naissance, reconnaissance, décès) Autres actes reportés : célébration de mariages ou PACS - Crèche fermée (sauf pour accueil d'enfant de personnels autorisés) - Ecoles maternelles, élémentaires et accueils périscolaires fermés (permanence téléphonique par les directeurs pour l'accueil éventuel d'enfant de personnels autorisés) - Actions sociales : Les personnes vulnérables ont été appelées (38 personnes) : pas de problème particulier sauf une personne : n° inconnu et personne référente 1 : n° tél. inconnu A ce jour 2 personnes se sont portées volontaires pour intervenir sur demande de personnes vulnérables : M. Bernard MILLOT, Mme Monique NOWAK Livraison des repas à domicile maintenue (30 personnes concernées) : Béatrice assure le service , dotée des équipements de sécurité indispensables (masque, gants, surblouse...). Christian a organisé un éventuel remplacement par des agents techniques
230320-03	Activité en serre ?	Pas de maintien de l'activité pendant la période de confinement, la santé des agents est prioritaire.
230320-04	Entretien du stade ?	Pas de tonte du stade pendant la période de confinement pour le moment
230320-05	Tournée de balayage ?	Reportée après la période de confinement le marché de nettoyage avec la société FCS
230320-06	Police municipale	1 tournée sur la commune chaque matin et chaque après-midi des jours ouvrables

Prochaine réunion lundi 30 à 9 heures ou plus tôt en cas d'urgence